Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260710-D202607090-DE

Commune de Paimpont

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	14
Absents	5
Exclus	0
Votants	18

Date de la convocation : 29/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/07/090

Séance du 8 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, Françoise GUERIN, Lydie JAMIN et messieurs LEFEUVRE Alain, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, MOINERAIS Marc, Stéphane DANION conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Madame FILATRE Renée, monsieur GUERIN Didier, monsieur HAUPAS Patrick et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves.

Était absent : Monsieur EVAN PERRIN

Ayant donné pouvoir : Madame FILATRE Renée à madame GUERIN Françoise, monsieur GUERIN Didier à monsieur DANION Stéphane, monsieur HAUPAS Patrick à monsieur ROLLAND Aurélien et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves à monsieur LEFEUVRE Alain.

DELIBERATION 2026/07/090 : URBANISME – SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA REFECTION D'UN CHEMIN COMMUNAL.

Rapporteur : Alain LEFEUVRE

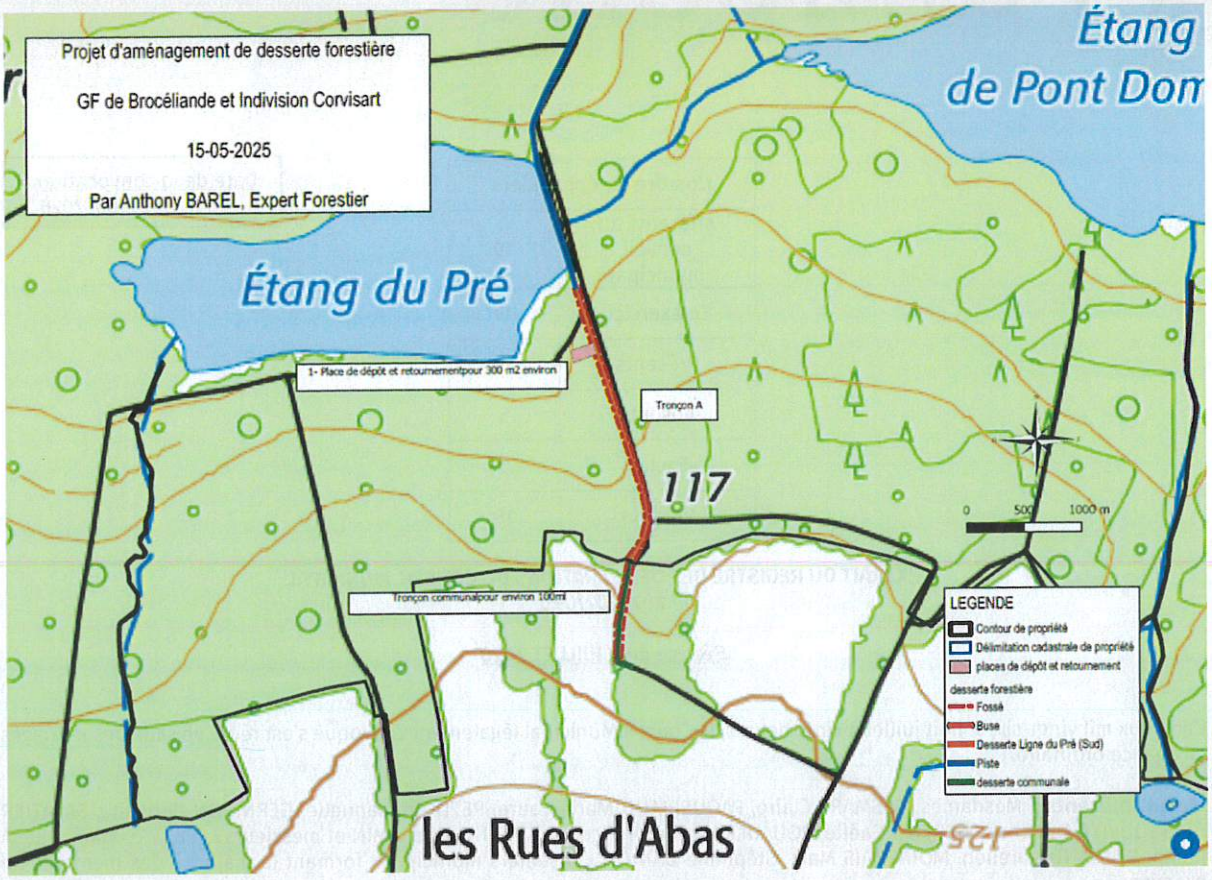
CONTEXTE : un propriétaire forestier a saisi la commune pour la réfection d'un chemin communal à l'étang du pré (partie sud) en ce sens il a été proposé de conventionner pour que le propriétaire réalise les travaux et refacture moins subventions le cout des travaux sur la partie communale.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention ;

Vu le plan des travaux ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260710-D202607090-DE



Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réfection du chemin communal situé au sud de l'étang du pré, afin d'en assurer la pérennité et la sécurité des usagers ;

Considérant qu'un propriétaire forestier riverain porte un projet global de desserte forestière intégrant la réfection de ce chemin communal ;

Considérant que, dans le cadre de cette opération, le propriétaire forestier assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux, sollicitera les subventions mobilisables, règlera l'ensemble des dépenses et transmettra ensuite à la commune le solde restant à sa charge après déduction des aides publiques effectivement perçues ;

Considérant que cette organisation permet de mutualiser les travaux et d'optimiser le financement de l'opération ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

APPROUVE le principe de la conclusion d'une convention entre la commune de Paimpont et madame Rabusson-Corvisart, propriétaire forestière, définissant les modalités de réalisation des travaux de réfection du chemin communal.

Article 2 :

PRECISE que :

- le propriétaire forestier assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération et procède au règlement des entreprises ;
- qu'il sollicite et perçoit les subventions attribuées au projet ;
- qu'à l'issue des travaux, il adresse à la commune un état récapitulatif des dépenses acquittées, accompagné des justificatifs correspondants et du montant des subventions obtenues ;
- que la participation financière de la commune correspond au coût des travaux imputable au chemin communal, déduction faite des subventions perçues au titre de cette opération, dans les conditions définies par la convention.

Article 3 :

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260710-D202607090-DE

AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 4 :

INSCRIT Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

La Secrétaire de séance,
Françoise GUERIN

MAIRIE de PAIMPONT
35 (Ille-et-Vilaine)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE